

DECISION DU PRESIDENT

Acte N° 202298

Objet : Révision DUP champ Captant Plaine II à Chézy Sur Marne.
Offre n° PICA220231

Le Président de l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23,

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant le Conseil Syndical à déléguer au Président, pour la durée de son mandat, diverses attributions,

Vu la délibération du comité syndical N°20200904, du 15 septembre 2020 donnant délégation au Président, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadre, d'un montant inférieur à 40 000 € hors taxes,

DECIDE :

Article 1 :

De faire réviser la DUP dans le cadre de l'abandon des puits des champs captant Plaine II à Chézy Sur Marne, Nogentel et Essômes Sur Marne et d'accepter le devis d'ANTEA GROUP - 51 430 Bezannes - selon le devis retenu au montant de **14 740,00 € HT soit 17 688,00 € TTC.**

Article 2 :

D'autoriser le Président à signer le devis et d'en effectuer le règlement dans la limite des crédits inscrits au Budget.

Article 3 :

La présente décision sera portée à la connaissance du comité syndical.

Article 4 :

Le Président du Syndicat et le Receveur Syndical sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision dont un exemplaire sera adressé en Sous-Préfecture.

Fait à Château-Thierry, le 10 novembre 2022

Le Président,

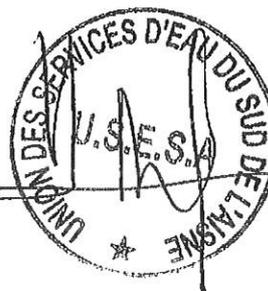
Accusé de réception - **Hugues DAZARD**

002-250202371-20221110-202298-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2022

Publication : 18/11/2022



VOTRE BESOIN

Dans le cadre de l'abandon des puits AEP P6 à P10 du champ captant Plaine II à Chézy-sur-Marne, Nogentel et Essômes-sur-Marne, le puit P11 étant conservé, l'USESA souhaite faire réviser la DUP en cours sur ce champ captant. Antea Group est donc sollicité pour accompagner l'USESA pour la mise à jour de l'étude préalable existante, le montage d'un dossier « Interservices », la constitution du dossier d'enquête publique et parcellaire, l'accompagnement de l'USESA dans le déroulé de l'enquête publique et la notification de l'arrêté de DUP.

NOTRE OFFRE TECHNIQUE

<i>Nos atouts spécifiques</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Une bonne connaissance du secteur • Des équipes pluridisciplinaires qui vous apportent une véritable valeur ajoutée
<i>Prestations proposées</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Une mise à jour de l'étude préalable • Dossier Interservices • Dossier d'enquête publique et parcellaire • Notification d'ouverture de l'enquête publique et de l'arrêté de DUP
<i>Délivrables</i>	<ul style="list-style-type: none"> • 3 rapports
<i>Délais</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Etude préalable : 8 semaines, à réception de la commande et des données nécessaires, • Dossier Interservices : 6 semaines, à réception de l'avis de l'hydrogéologue agréé, • Dossier d'enquête publique et parcellaire : 6 semaines, à réception de l'OS de démarrage.

NOTRE OFFRE FINANCIERE

Montant de l'offre ● 14 740 € HT (hors option)

Conditions de facturation ● A l'issue de chaque phase.

Offre valable 3 mois à compter de ce jour

Le Client peut transmettre cette fiche à Antea Group pour enregistrer son accord. Cependant, le lancement de la prestation deviendra effectif à la réception d'un bon de commande émis par le Client accompagné des conditions générales de vente d'Antea Group acceptées et signées.

Bon pour accord

Pour le Client :

Nom :

Fonction :

SIRET :

Société à facturer :

Adresse de facturation :

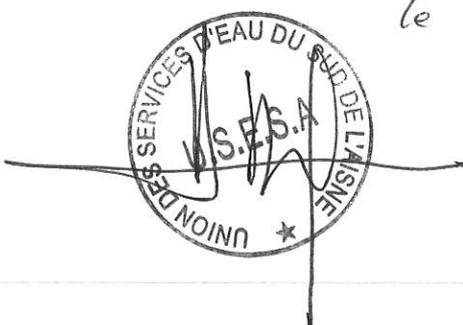
Votre numéro de commande :

Cachet, date et signature :

A compléter et à transmettre par mail à :

Armand.moreau@anteagroup.fr

le 18/11/2022



5. Conditions financières et d'intervention

5.1. Prix de la mission

Sauf mention explicite, les prix mentionnés ci-dessous sont établis en euros hors taxes, frais de déplacement inclus. Le coût de la réalisation des prestations tel que décrit dans notre offre a été estimé sur la base de notre connaissance du site à ce jour.

N°	DESIGNATION	Unité	Qté	P.U. en € H.T.	PRIX TOTAL en € H.T.
1	Phase 1 : Constitution d'un dossier préparatoire complet	Forfait	1	5 330,00 €	5 330,00 €
2	Phase 2 : Constitution d'un dossier de consultation interservices	Forfait	1	3 130,00 €	3 130,00 €
3	Phase 3 : Constitution du dossier d'enquête publique et parcellaire (1)	Forfait	1	3 150,00 €	3 150,00 €
4	Phase 4 : Enquête publique et enquête parcellaire (2)	Forfait	1	1 860,00 €	1 860,00 €
5	Phase 5 : Notification de l'arrêté et publication des servitudes (2)	Forfait	1	1 270,00 €	1 270,00 €
6	Réunion supplémentaire	Unité	p.m.	450,00 €	
7	Etablissement d'une note de comblement des puits P6 à P10	Unité	p.m.	1 800,00 €	
				TOTAL en € HT	14 740,00 €
				TVA 20 %	2 948,00 €
				TOTAL en € TTC	17 688,00 €

(1) : Le prix est proposé pour un maximum de 50 parcelles. Au-delà, un surplus de 8€ HT/parcelle sera appliqué

(2) : Le prix est indiqué pour un envoi de 40 courriers recommandés avec accusé de réception. Au-delà, un prix de 6€ HT/courrier sera appliqué.

5.2. Nature des prix – Validité – Conditions de règlement

L'offre est valable 30 jours. Les conditions de règlement sont conformes aux règles de comptabilité publique ou aux conditions générales de vente d'Antea Group.

Les missions seront facturées à l'avancement, à l'issue de la restitution correspondante.

Le règlement s'effectuera par virement à 30 jours. Le numéro d'identification de TVA ainsi que les références bancaires figurent à : <http://www.annexes.anteagroup.org>.

5.3. Assurance – Garantie de couverture

Avant le démarrage de la prestation, le Client fournira les informations permettant d'évaluer les enjeux en termes d'assurance responsabilité civile professionnelle et, le cas échéant, de responsabilité civile décennale. Antea France dispose d'une couverture d'assurance Responsabilité Civile professionnelle étendue à l'ensemble de ses filiales.

La garantie de couverture s'applique aux spécialités techniques de science de la terre, de l'eau, connaissance des sols, et toutes applications qui en découlent.

Les prestations proposées dans notre offre sont intégralement couvertes par notre police d'assurance.